



MAIRIE
16, Route de St-Auban
06910 Le Mas
Canton de St-Auban
Arrondissement de Grasse
Département des Alpes-Maritimes
04 93 60 40 29
secretariatlemas@gmail.com

Compte rendu Conseil Municipal du 21 Janvier 2023

Le samedi vingt et un janvier deux mille vingt-trois,

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le 17/01/2023, par Mr le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

10H00 - Réunion de travail

11H00 - Séance du Conseil Municipal

Étaient présents:

Mme Christine BECCARIA, Mr Rodolphe CORNAILLE, Mr Julien DO SOUTO, Mme Joëlle GHIBAUT, Mr Patrick GHIBAUT, Mme Ghislaine PORTELLA, Mr Fabrice RUF, Mr Ludovic SANCHEZ, Mme Caroline SANTAMARIA, Mr Jean VOGLINO et Mme Michèle ZEBAIR.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle ZEBAIR a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2023/DEL/01 : Décision Modificative N°2 – Exercice 2022

Mr le Maire expose au Conseil Municipal :

Il convient de virer des crédits (23.00€) sur la section dépenses en fonctionnement, du compte 611/011 (Services extérieurs – Contrat de prestations de services), vers le compte 739221/014 (Reversements et restitutions sur impôts et taxes), pour compenser l'insuffisance de crédits au chapitre 014, afin de pouvoir mandater les contributions FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) et FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) attendues pour l'exercice 2022.

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents de virer des crédits (23.00€) du compte 611/011 au compte 739221/014, sur la section dépenses en fonctionnement de l'exercice 2022.

VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS (11 VOTES POUR)

2023/DEL/02 : Demande de subvention – Association « Les 4 pattes du Mas d'Aiglun »

Mr le Maire expose au Conseil Municipal :

L'association Les 4 pattes du Mas d'Aiglun, a pour vocation de venir en aide aux chiens et aux chats perdus, abandonnés et/ou dans le besoin.

- En leur apportant soins, nourriture et hébergement le temps de leur trouver un foyer.
- En apportant également un soutien (alimentaire) aux personnes bienveillantes qui nourrissent les chats « libres ».

Afin de continuer à mener à bien ses actions, l'association Les 4 pattes du Mas d'Aiglun, sollicite une aide auprès de la Commune de LE MAS.

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents de soutenir l'Association « Les 4 pattes du Mas d'Aiglun » dans ses actions, en lui octroyant une somme de 100.00 €, à condition que celle-ci tienne compte des remarques* soulevées par Mr Fabrice RUF (1^{er} Adjoint et Président de la chasse).

** Remarques soulevées par Mr Fabrice RUF (1^{er} Adjoint et Président de la chasse) concernant les chats libres (errants et/ou sauvages) :*

Par définition les chats libres (errants et/ou sauvages) sont des prédateurs de la petite faune sauvage.

Ils se nourrissent (ou chassent par instinct) de petits oiseaux (rouges gorge, mésanges, etc...) et de petits rongeurs et à l'occasion de jeunes lagomorphes (lapins et lièvres).

Dans un souci de préservation de cette petite faune sauvage, il est demandé à l'Association « Les 4 pattes du Mas d'Aiglun », que les chats libres (errants et/ou sauvages) soient soignés selon certaines conditions et avec une obligation d'adoption.

Afin de définir les mesures à mettre en place, il est décidé de convenir d'un rendez-vous entre Mr le Président de la Chasse, Mr le Maire et Mme la présidente de l'Association.

VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS (11 VOTES POUR)

2023/DEL/03 : Demande de subvention – Amicale des Forestiers-Sapeurs de Saint-Auban

Mr le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de ses actions en matière de prévention et de lutte contre les feux de forêts, le Département des Alpes-Maritimes a créé des unités de Forestiers-Sapeurs.

- En période estivale, les Forestiers-Sapeurs assurent des patrouilles dans les massifs forestiers et interviennent sur des feux naissants. Par ailleurs, pour faciliter la prévention des reprises de feux, des agents et des matériels peuvent être mis à la disposition des pompiers, afin de broyer les lisières des feux et également pour ouvrir des chemins d'accès au feu.

- Hors période estivale, les Forestiers-Sapeurs assurent le débroussaillage des poudrières et des pistes DFCI, et procèdent à l'entretien des équipements (citernes, signalétique). De même, ils réalisent des opérations pilotes de débroussaillage. Des actions qui consistent à ouvrir en milieu forestier des pare-feux par broyage mécanique.

Ces programmes peuvent être destinés aux communes (Leurs missions contribuent au maintien en état débroussaillé de certaines zones dans le cadre des obligations Légales de Débroussaillage).

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'amicale et entretenir la cohésion au sein de l'équipe, l'Amicale des Forestiers-Sapeurs de Saint-Auban sollicite une subvention auprès de la Commune de LE MAS, pour l'année 2023.

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée décide de soutenir l'Amicale des Forestiers-Sapeurs de Saint-Auban, en lui octroyant une somme de 100.00 €.

VOTÉ (7 VOTES POUR / 1 VOTE CONTRE / 3 ABSTENTIONS)

2023/DEL/04 : Demande de subvention – Association Protection Civile

Mr le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de son agrément de Sécurité Civile, l'Association Protection Civile des Alpes-Maritimes réalise depuis plus de 50 ans :

- Des missions de secours et d'assistance, lors de manifestations culturelles ou sportives sur tout le territoire ;

- Des formations de secourisme aux particuliers et professionnels ;

- Des missions de soutien aux populations, conformément à l'article 2 de leurs statuts : « mettre en œuvre tous les moyens dont ils disposent en vue d'assurer la protection des populations en temps de paix comme en temps de crise ou de guerre ».

Cet engagement n'a jamais eu autant de sens qu'au cours de l'année 2022 avec un cumul de 24 477 heures de bénévolat réalisées.

L'association agréées de sécurité civile s'autofinance grâce aux postes de secours et aux activités de formation, mais pour poursuivre ses engagements en 2023, elle sollicite une aide auprès de la commune de LE MAS, afin de pouvoir se procurer les matériels* nécessaires pour investir, compléter et améliorer les Centres d'Accueil Des Impliqués (CADI) qu'elle possède actuellement dans quelques antennes locales du département.

** Matériels (lits picots, paravents, tables, chaises, couvertures, kits hygiènes, eau, gâteau sec...) qui permettraient de pouvoir accueillir et héberger les populations sinistrées lors d'éventuelles catastrophes naturelles et/ou technologiques.*

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents de soutenir l'Association Protection Civile, en lui octroyant une somme de 200.00 €.

VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS (11 VOTES POUR)

Questions diverses :

Projet de création d'un groupement de commande pour la fourniture d'électricité et de gaz

Les marchés de fourniture de gaz et d'électricité du groupement, passés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et certaines communes, arriveront à échéance le 31/12/2023. Il est en conséquence nécessaire de renouveler ces contrats dès à présent. Il est proposé de constituer un nouveau groupement de commande composé des collectivités déjà membres de l'ancien groupement de commande et de nouvelles collectivités intéressées pour la période 2024-2027.

→ L'assemblée exprime un avis favorable à l'adhésion de la commune de LE MAS au groupement de commande pour la fourniture d'électricité et de gaz.

À noter : Sur conseil de Mr Julien JAMET (Responsable énergie à la CAPG), il conviendra d'attendre la création de la nouvelle Mairie pour établir le contrat et un avenant au groupement de commande.

Remise Talkie-Walkie

Dans le cadre de la protection de la commune face aux risques majeurs, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a équipé la commune de LE MAS, commune à risques, de 2 talkie-walkie, afin de permettre le maintien d'une communication en cas de coupure de réseau et d'isolement (ex: lors de la Tempête Alex).

Le premier a été remis à Monsieur Le Maire qui habite en partie basse de la commune (LES TARDONS) et le second à Madame Joëlle GHIBAUT (2ème adjointe) qui habite en partie haute de la commune (LA FAYE).

Puissance de la borne de recharge pour véhicules électriques

La commune de LE MAS est actuellement équipée d'une borne de recharge pour véhicules électriques d'une puissance de 22KW (puissance maximale) qui n'est pas adaptée à tous les véhicules (ex : ne convient pas aux Peugeot 208). Elle peut néanmoins être utilisée pour recharger des véhicules de capacité de charge inférieur à condition de ne pas charger trop longtemps, ce qui provoque un effet inverse et décharge le véhicule.

Il n'est donc pas d'actualité de modifier la puissance de la borne, d'autant plus que les prochaines générations de véhicules seront de plus en plus compatibles avec cette puissance.

PNR : Actualisation des référents communication des collectivités

Afin d'améliorer les échanges et le ciblage des informations, et structurer une communication d'appartenance partagée et revendiquée, en interne comme en externe, le PNR souhaiterait la mise à disposition des éléments suivants :

- éléments graphique et textuels pour différents supports écrits ou numériques (logo, carte, texte identitaire, etc...)
- supports de communication physique (oriflamme, barnum, expo, banderoles, etc...)
- bulletin municipal, newsletter, réseaux sociaux, espace élu, site internet, etc...

Le PNR demande également d'actualiser les interlocuteurs « communication » des communes.

→ Il est décidé que ce seront les élus délégués au PNR déjà en place (Mr Julien DO SOUTO et Mme Joëlle GHIBAUT), qui auront la charge de communiquer les informations relatives à la commune.

Programmation 2023 – Biblihautpays

Le service culturel de la CAPG a le plaisir de nous annoncer la reprise des rencontres littéraires Biblihautpays dès le début de l'année 2023. Afin que la participation soit collaborative et participative il convient de lui soumettre toutes nos idées et nos préférences de périodes.

Création d'une bibliothèque

Afin de donner une seconde vie aux nombreux ouvrages littéraires déposés en Mairie, une bibliothèque sera prochainement créée dans l'ancienne épicerie située en dessous de l'auberge.

Pêche sur le territoire de la commune de LE MAS

Considérant l'impact de la Tempête Alex sur la faune marine et son habitat, le Conseil Municipal a décidé de réglementer la pêche sur l'ensemble des cours d'eau de la commune de LE MAS. Mais compte tenu du calendrier, cette décision ne pourra peut-être pas être appliquée cette année. Monsieur le Maire attend d'être recontacté par la fédération de pêche 06 afin de convenir des mesures à mettre en place.

SMS reçu par Mr Julien DO SOUTO (3ème Adjoint)

Mr Julien DO SOUTO, 3ème Adjoint, a reçu sur son numéro de portable personnel, un SMS envoyé par Mr Denis GERBER, remettant en cause l'intégrité de Mr le Maire et du Conseil Municipal.

Mr Julien DO SOUTO a répondu par lettre recommandée à Mr Denis GERBER afin de dénoncer ces propos.

Il va porter plainte à l'encontre de cette même personne.

Gîtes communaux

Il a été acté que la Mairie va changer l'ensemble des matelas des gîtes communaux.

Par ailleurs, les enquêtes de satisfaction des gîtes restent disponibles en format papier.

Chevriers

Monsieur Le 1^{er} adjoint informe le Conseil Municipal d'un problème lié aux chiens des chevriers qui divaguent sur la commune et chassent la faune sauvage.

Monsieur le Maire rappelle :

- qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens,
 - que l'accord de départ avec les chevriers, était sans moutons et sans chiens de garde et/ou de défense de troupeau (pour éviter justement ce genre de problème).
 - que les chevriers doivent se mettre en conformité.
- il est demandé à Mr le 1^{er} adjoint d'envoyer un courrier pour mettre fin à cette problématique.

Clôture de la séance : 13H38

Le Maire,
Ludovic SANCHEZ

